

TRAITES ET CONVENTIONS

Projet de loi n° 299 autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République arabe syrienne en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu

Assemblée nationale (première lecture)

Dépôt le 17 octobre 2007 par M. François Fillon, Premier ministre et M. Bernard Kouchner, ministre des affaires étrangères et européennes

Renvoi à la commission des affaires étrangères - Rapporteur : M. François Loncle (19 décembre 2007) - Rapport n° 778 (2 avril 2008) - Demande d'adoption selon la procédure d'examen simplifiée (8 avril 2008)

Discussion et adoption le 10 avril 2008 - Projet de loi n° 123

Sénat (deuxième lecture)

Dépôt le 15 avril 2008 - N° 274 (2007-2008)

Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation

PREMIÈRE LECTURE

Procédure d'examen simplifiée [10 avril 2008] (p. 1521)

Adoption de l'article unique du projet de loi (p. 1521)